

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME-DU-MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

13 FÉVRIER 2018

Séance d'ajournement de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis du 5 février 2018 tenue le 13 février 2018 à 18h30 à la salle du Conseil située au 1, 1<sup>ère</sup> avenue Ouest à Mont-Louis.

Sont présents : Guy Bernatchez, maire  
Mark Boucher, conseillère au poste # 1  
Dany Bergeron, conseiller au poste # 2  
Sylvie Mercier, conseiller au poste # 3  
Stéphane Cleary, conseiller au poste # 4  
Claude Bélanger, conseiller au poste # 5  
Renaud Robinson, conseiller au poste # 6

Tous formants quorum, sous la présidence de monsieur Guy Bernatchez, maire

Tous les membres sont présents et renoncent à l'avis de convocation.  
Sont également présentes:

Suzanne Roy, sec.-trés. et directrice générale  
Diane Gaumond, adj. à l'administration et sec.-trés. adjointe

**45-02-2018 AIRRL 2017-347 – RÉFECTION DU CHEMIN DU PORTAGE / DÉCRET DES TRAVAUX ET ADJUDICATION DU CONTRAT CONDITIONNEL À L'APPROBATION DU MINISTRE**

Considérant que, suite à la clôture de l'appel d'offres 17352-1, quatre (4) soumissions ont été déposées (taxes incluses) :

✓ Excavation DL-9185-1444 Québec inc.	363 626,26 \$
✓ Entreprises Roy & Duguay inc.	465 816,76 \$
✓ 9001-8839 Qc inc – Entreprises Allen Dumaresq	475 896,76
✓ Gestion AJ (2003) inc.	486 347,13 \$

Considérant la recommandation suite à l'analyse de conformité des soumissions qui a été préparée par Marc-Antoine Babin, ing. jr, ARPO groupe-conseil;

Considérant que le plus bas soumissionnaire a fourni le document demandé dans le délai imparti;

Considérant qu'il y a eu erreur de calcul dans le montant total avec taxes et qu'en cas d'erreur de multiplication ou d'addition dans l'établissement du montant total de la soumission, le prix unitaire prévaut et le montant total de la soumission est corrigé. En conséquence, le montant total avec taxes devrait se lire 362 088,47 \$ au lieu de 363 626,26 \$ tel que mentionné dans le formulaire de soumission;

En conséquence,  
Sur proposition de Renaud Robinson,  
Appuyée de Stéphane Cleary,  
Il est résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis décrète les travaux de Réfection du Chemin du Portage - Secteur Gros-Morne et octroi le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation DL./9185-1444 Québec inc. pour un montant de 362 088,47 \$, incluant les taxes applicables **conditionnellement à l'obtention de l'aide financière du MTMDET dans le cadre du Programme Réhabilitation du réseau routier local , Volet - Accélération des investissements sur le réseau routier local – Projet Réfection du chemin du Portage;**

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis approuve le bordereau d'estimation détaillé du coût des travaux pour un montant total de 430 741,13 \$.

Le financement est prévu au règlement d'emprunt # 273-2017 a été approuvé par le MAMOT le 5 décembre 2017.

**46-02-2018 RÉFECTION DE CONDUITE EAUX USÉES – SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

Considérant la résolution 08-01-208 décrétant les travaux de nettoyage et colmatage de conduites ;

Considérant qu'ARPO groupe-conseil propose un mandat consistant en :

- ✓ Surveillance de bureau
- ✓ Tenue de la réunion de démarrage lors d'une visite au début des travaux ;
- ✓ Visites ponctuelles lors des travaux ;
- ✓ Suivi des travaux au chantier par les employés municipaux

Considérant que le budget d'honoraires est de 7010 \$ plus taxes applicables

Sur proposition de Sylvie Mercier,  
Appuyé de Claude Bélanger,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis autorise un budget de surveillance de 7010 \$, taxes en sus à la firme ARPO groupe-Conseil tel que défini dans l'offre du 5 février sous le # référence 17393-1 ;

La secrétaire-trésorière certifie que la Municipalité possède les crédits pour la présente dépense à même le Programme TECQ 2014-2018.

**47-02-2018 ÉCHANGEUR D'AIR AU CENTRE JUDES DROUIN – CONTRT DE TRAVAUX**

Considérant que La Ferblanterie Gaspésienne inc a soumis une offre pour la fourniture et l'installation d'un échangeur d'air incluant les conduits et sorties ;

Considérant que les conduits rectangulaires seront remplacés par des tuyaux circulaires galvanisés ;

Considérant que cette modification a reçu l'approbation de l'ingénieur responsable des plans et devis ;

Sur proposition de Mark Boucher,  
Appuyé de Dany Bergeron,  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis accorde, de gré à gré, le contrat de fourniture et installation d'un échangeur d'air de type Venmar 6 LC à La Ferblanterie Gaspésienne inc. au coût de 13 797 \$, matériel, main-d'œuvre, transport et taxes incluses.

Proposition adoptée.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**48-02-2018 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Renaud Robinson, la séance est levée à 19h00.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, maire

\_\_\_\_\_  
Suzanne Roy, d.g. et sec.- très.

Je, Guy Bernatchez, maire, atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, maire